

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**

~~~~~  
**MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE**  
**PARC D'ACTIVITES LA TOUR A MONTARNAUD - AVENANT N° I**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n° I)	28 625,00 €
Montant initial du marché HT (forfait et missions annexes)	128 000,00 €
Nouveau montant du marché HT	156 625,00 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	2,24%

- **D'approuver** l'avenant n° I du marché de maîtrise d'œuvre du parc d'activités La Tour à Montarnaud attribué au groupement COSTE/GAXIEU/BRL
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 260 le  
Publication le **10 FEV. 2010**  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le **10 FEV. 2010**  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



Louis VILLARET



<b>RAPPORT 2.2</b>	<b>FINANCES</b>
<i>Rapporteur : Gérard CABELLO</i>	
<b>MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PARC D'ACTIVITES LA TOUR A MONTARNAUD</b>	
<b>AVENANT N°1</b>	

La communauté de communes avait lancé en 2003 un marché de maîtrise d'œuvre en vue d'aménager un parc d'activités sur la commune de Montarnaud. La mise en œuvre de ce projet a connu des difficultés du fait de l'impossibilité d'acquérir certaines parcelles et de la vocation des parcelles commercialisées.

Après discussion avec la municipalité, l'artisanat est désormais une activité possible sur ce parc d'activités et une procédure d'expropriation a été lancée pour acquérir les dernières parcelles nécessaires à l'aménagement.

Le forfait de rémunération fixé dans l'acte d'engagement du 23/01/2003 est inchangé à 105 000 € HT. Les montants des missions annexes sont également inchangés (total des missions annexes : 23 000€ HT). Le montant total du marché de maîtrise d'œuvre est donc de 128 000€ HT.

Le montant de la reprise du dossier PRO suite aux modifications intervenues depuis 2007 sont fixées selon la répartition suivante :

- 5 625 € HT pour l'agence Coste
- 21 000 € HT pour le BET Gaxieu
- 2 000 € HT pour BRL

L'ensemble de ces prestations présentent un coût total de 28 625,00 € HT soit 2.24 % du marché de maîtrise d'œuvre initial.

#### **Nouveaux montants de la prestation**

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n°1)	28 625,00 €
Montant initial du marché HT (forfait et missions annexes)	128 000,00 €
Nouveau montant du marché HT	156 625,00 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	2,24%

Je propose donc à l'assemblée :

- **D'approuver** l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre du parc d'activités La Tour à Montarnaud attribué au groupement COSTE/GAXIEU/BRL
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Le Président  
  
 Louis VILLARET